



POUR LES CONSULTANTS

De la facture au salaire net

Ce que devient chaque franc que votre client paie, et ce qui fait varier votre salaire

L'essentiel en 30 secondes

Votre client ne vous paie pas un salaire. Il paie une facture, dont l'employeur tire votre salaire.

- **De la facture**, l'employeur finance votre salaire brut, ses propres cotisations sociales et ses frais.
- **Du salaire brut**, il retient vos cotisations sociales et, si vous y êtes soumis, l'impôt à la source. Le reste est votre salaire net.
- **L'assurance maladie** n'est jamais retenue sur le salaire : elle est individuelle, vous la payez vous-même.



Votre net, sur votre situation

Une simulation fait ce calcul pour vous, ligne par ligne, avant tout engagement.

Où va chaque franc facturé ?

Le chemin est toujours le même : la facture finance le coût complet du salaire, et le salaire brut se réduit des retenues du salarié.

	La facture au client Jours ou heures validés, au taux convenu dans le contrat	100 %
	Les frais de SPTS 4 % du montant facturé, CHF 400 de minimum par mois	moins
	Les cotisations de l'employeur AVS, AI, APG, chômage, prévoyance, accidents, allocations familiales	moins
	Votre salaire brut Celui de votre contrat de travail et de votre fiche de salaire	=
	Vos cotisations et l'impôt à la source Voir la page 4	moins
	Votre salaire net Versé dans les deux jours ouvrés suivant la réception du paiement du client	=

À Genève, les seules cotisations patronales dont la loi fixe le taux représentent 8,62 % du salaire : AVS, AI, APG 5,3 %, chômage 1,1 %, allocations familiales 2,22 %.

Mémento AVS/AI 2.01 · art. 3 LACI · art. 12 RAF genevois · état au 01.01.2026

Du brut au net: vos retenues en 2026

Trois retenues ont un taux fixé par la loi. Trois autres dépendent des contrats d'assurance de l'employeur et de la convention collective.

RETENUE	VOTRE PART	CE QU'ELLE FINANCE
AVS, AI, APG	5,3 %	Retraite du premier pilier, invalidité, perte de gain
Chômage	1,1 % jusqu'à CHF 148'200 par an	Indemnités de chômage. Rien au-delà du plafond
Prévoyance (LPP)	La moitié au plus, selon le règlement	Retraite du deuxième pilier, dès CHF 22'680 de salaire annuel
Accidents non prof.	Selon l'assureur	Accidents hors du travail, dès 8 heures par semaine
Perte de gain maladie	La moitié de la prime au plus	80 % du salaire au moins, selon la CCT
Contributions CCT	0,4 %	Exécution de la CCT, fonds social, formation continue

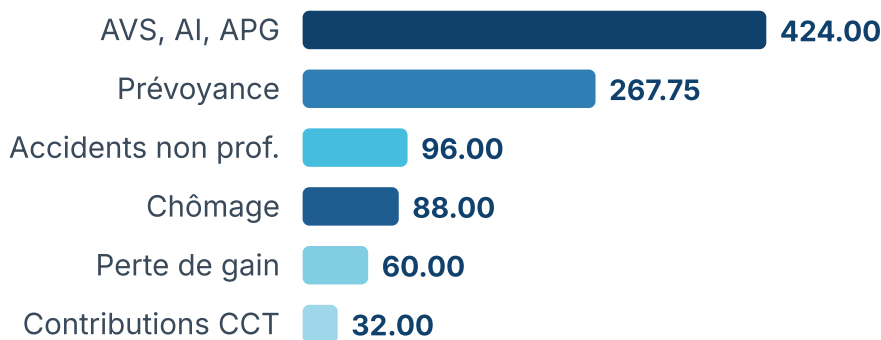
L'impôt à la source s'y ajoute si vous y êtes soumis: il se calcule sur le brut, selon le barème du canton.

Mémento AVS/AI 2.01 · art. 3 LACI · art. 7, 8 et 66 LPP (montants 2026, OFAS 06.11.2025) · art. 91 LAA, art. 13 OLAA · CCT Location de services, art. 7, 28, 29, commentaire du 14.10.2025 · état au 01.01.2026

Un exemple, ligne par ligne

Exemple inventé, à titre d'illustration. Les taux marqués « exemple » varient selon les contrats et le règlement de prévoyance.

Salaire mensuel brut	CHF 8'000.00
AVS, AI, APG · 5,3 %	– 424.00
Chômage · 1,1 %	– 88.00
Prévoyance · exemple, 35 à 44 ans	– 267.75
Accidents non professionnels · exemple 1,2 %	– 96.00
Perte de gain maladie · exemple 0,75 %	– 60.00
Contributions CCT · 0,4 %	– 32.00
Salaire net, avant impôt à la source	CHF 7'032.25



La prévoyance de l'exemple est la moitié d'une bonification de 10 %, sur un salaire coordonné de CHF 64'260 par an (CHF 90'720 moins la déduction de coordination de CHF 26'460).

Art. 8 et 16 LPP, montants inchangés, état au 01.01.2026

Ce qui fait varier votre net

Votre canton

L'impôt à la source suit le barème du canton : état civil, enfants, revenu du conjoint. Au-delà de CHF 120'000 par an, une taxation ordinaire ultérieure est obligatoire.

Votre âge

La bonification de prévoyance passe de 7 % à 18 % du salaire coordonné selon l'âge. Votre part suit le règlement.

Vos jours facturés

Le client paie les jours travaillés. Vos vacances, 20 jours, ou 25 jusqu'à 20 ans et dès 50 ans, restent à financer par le taux journalier.

Votre lieu de vie

Frontalier en France, travail à Genève : impôt à la source en Suisse. Jusqu'à 40 % de télétravail depuis la France, le salaire reste imposé en Suisse.



Art. 85 et 89 LIFD, art. 9 OIS, version du 02.09.2026 · art. 16 LPP · CCT Location de services, art. 13 · accord franco-suisse du 11.04.1983 · avenant du 27.06.2023, applicable dès le 01.01.2026

Obtenir votre simulation

1

Vos éléments

Votre taux journalier ou votre salaire visé, le nombre de jours, votre canton de domicile et votre situation familiale.

2

Votre simulation

Chaque ligne, de la facture au net: nos frais, les cotisations, l'impôt à la source estimé. Aucun frais d'entrée, de sortie ni de dossier.

3

Vos questions

Nous la relisons avec vous avant toute signature.

SPTS Portage

Derrière le payrolling, il y a une fiduciaire. Quand votre mission devient une société, ou votre salaire une déclaration d'impôts, vous ne changez pas d'interlocuteur.

Autorisés en Suisse et à l'international. SPTS est autorisée par le canton de Genève et par le SECO à exercer la location de services et le placement de personnel, en Suisse et à l'étranger. [Vérifier au registre fédéral.](#)

portage@spts.ch

+41 22 508 01 39

WhatsApp +41 77 904 72 47

SPTS Portage

Information générale, ne remplace pas un conseil adapté à une situation particulière.